



## Ordonnance de garde d'un enfant senegalais

Par **HUOT MARINA**, le **31/10/2017** à **23:12**

**[s][fluo]Bonjour,[/fluo][/s]**

J'ai obtenu du tribunal de Dakar une ordonnance de garde pour la santé, la sécurité, etc. pour un enfant que je dois adopter après la levée des suspensions d'adoption au Sénégal.

J'ai obtenu une exequatur, l'ordonnance de garde délivrée au tribunal hors classe de Dakar a été rendue exécutoire sur le territoire français. Le consul de France a Dakar me refuse un visa pour cet enfant malgré la décision du tribunal français. Est-ce normal ? Que dois-je faire ?

**[s][fluo]Merci.[/fluo][/s]**

**[s]Bonjour et Merci[/s]** sont obligatoire sur le 1er message (voir la charte) par respect pour les bénévoles qui lisent et répondent.

Par **youris**, le **01/11/2017** à **09:58**

bonjour,

quel est le motif du refus de délivrance de ce visa ?

Vous pouvez saisir la Commission de Recours Contre les Décisions de Refus de visa (CRRV – BP 83609 – 44036 NANTES CEDEX 1).

quel est le tribunal français qui a rendu cet exequatur ?

salutations

Par **HUOT MARINA**, le **01/11/2017** à **10:10**

Bonjour

Le tribunal francais est le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BERGERAC (notre lieu de résidence)

Nous n'avons pas encore de motif, le consul de France a DAKAR veut un feu vert de l'état !

Par **HUOT MARINA**, le **02/11/2017** à **09:49**

S'il vous plaît j'attends votre réponse c'est urgent !

Pour la sécurité, la santé du petit enfant  
MARINA

**ce sont des bénévoles qui répondent quand ils veulent et quand ils peuvent !**

Par **youris**, le **02/11/2017** à **11:13**

bonjour,  
votre avocat a-t-il transmis la décision du TGI de Bergerac au consulat ?  
comme déjà indiqué, vous pouvez saisir la Commission de Recours Contre les Décisions de Refus de visa.  
que vous dit votre avocat ?  
salutations

Par **HUOT MARINA**, le **02/11/2017** à **13:03**

Bonjour  
Mon avocat dit que la décision de justice exécutoire sur le territoire français est primordiale et que nul ne peut passer au dessus.  
En fait j'ai abandonné provisoirement l'adoption jusqu'à la finalisation de ma nationalité sénégalaise, (il n'y a pas de suspension au sénégal entre sénégalais), je veux en attendant assumer la garde de ma fille.  
Le tribunal hors classe de DAKAR m'avait confié la garde de cet enfant en attendant la levée des suspensions, le TGI de BERGERAC vient de faire une exequatur, rendant l'ordonnance de garde EXÉCUTOIRE sur le territoire français .  
Le consul de France a DAKAR vient tt de même de me refuser à nouveau le visa.  
Mon avocat dit qu'il faut la faire exécuter par voie d'huissier !  
Je suis épuisée moralement et financièrement, la petite est profondément perturbée par mes absences et gardée par une nounou au sénégal.  
2 ans que ça dure! Que faire  
MERCI DE ME RÉPONDRE  
MARINA

Par **youris**, le **02/11/2017** à **13:35**

vous demandez à votre avocat de la commission de recours contre les refus de visas.  
si cela dure depuis 2 ans, il s'agit d'une urgence toute relative.

Par **HUOT MARINA**, le **02/11/2017** à **14:31**

re bonjour

merci NOUS ALLONS OBTENIR UN CERTIFICAT DE NON APPEL à joindre à l'ordonnance de garde exécutoire, et nous allons faire un recours, est ce que nous pouvons faire cela en urgence ? car l'enfant est très mal.

Y a t-il une association importante sur le plan national qui puisse nous appuyer ?

MERCI

MARINA

Par **youris**, le **02/11/2017** à **18:13**

je ne crois pas qu'il existe une procédure d'urgence pour déposer un recours devant la commission.

un avocat peut vous aider.

Par **HUOT MARINA**, le **02/11/2017** à **19:20**

Y'a t'il une association nationale aide à l'enfance qui peut nous aider ?

Notre avocat va faire exécuter l'ordonnance de garde exécutoire sur le territoire français par voie d'huissier à DAKAR !

Merci

MARINA

Par **patabe**, le **04/10/2021** à **10:24**

Bonjour Marina,

Nous sommes mon épouse et moi dans le démarrage d'une action équivalente à la tienne.

Avant d'attaquer toutes ces étapes, nous étions en discussions avec l'ambassade du Sénégal, l'ASE (très compliqué), notre avocate et plusieurs soit disant "associations".

Ton expérience nous ouvre les yeux sur toutes ces embuches, je pars sur Dakar au mois de Novembre afin de rencontrer(de façon imposée) le consulat de France à Dakar.

Je ne pourrais te dire plus avant cette date, mais saches que si nous pouvons faire quelque chose pour toi, je n'y manquerai pas.

si ton dossier avance, s'il te plaît, tiens nous au courant.

merci d'avance et courage à toi.

Par **youris**, le **04/10/2021** à **11:01**

bonjour,

selon ce lien de l'ambassade de France, en date du 25 juin 2019, les adoptions internationales sont suspendues au Sénégal.

[adoptions internationales au Sénégal](#)

salutations

Par **patabe**, le **04/10/2021** à **11:19**

Bonjour

merci de votre réponse, nous étions au courant de cette situation, mais nous cherchons tout de même un moyen de faire venir ce bel enfant qui n'a malheureusement qu'un avenir réduit dans les conditions actuelles. On va dire que l'on était absolument pas sur un projet d'adoption, mais nous sommes tombés amoureux de Adia, qui a une maman de 13 ans, et aucune vision de l'avenir.

merci, si vous avez des solutions à nous proposer.

cdt

Patrick